

Respect de la loi

Chaque salarié(e) du Groupe se conforme aux lois et réglementations du pays dans lequel il travaille. Il veille à connaître les dispositions concernant son activité. Plus particulièrement :

- il s'interdit toute pratique anticoncurrentielle : entente, abus de position dominante, abus de dépendance économique, etc.
- il s'interdit toute pratique de corruption telle que : verser ou accepter des pots de vin ou des paiements de facilitation, consentir des avantages indus à un agent public ou une personne privée et ce, en conformité avec le Code de Conduite; un dispositif d'alerte interne est à sa disposition: ethics@fsd-group.com ;
- il respecte les réglementations fiscales et douanières internationales et locales ;
- il respecte les lois et réglementations sociales, environnementales.

Respect du client

RESPECT DES EXIGENCES LIÉES À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DES PRODUITS

En conformité avec les exigences du Groupe, chaque salarié(e) contribue à assurer aux clients du Groupe des produits et des services de qualité garantissant un haut niveau de sécurité, de fiabilité et de performance environnementale. Il respecte notamment l'ensemble des standards mis en place afin de prévenir, détecter, et corriger tout défaut de sécurité.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES CLIENTS

Chaque salarié(e) prend, selon les règles et procédures en vigueur dans l'entreprise, les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité des informations professionnelles dont il dispose. Ces informations peuvent concerner de nouveaux projets, des données stratégiques, industrielles, financières, sociales etc. ou d'une manière générale toute information dont la divulgation pourrait être contraire aux intérêts des clients. Il veille à ce que le traitement des données clients s'effectue conformément aux lois en vigueur et garantisse la sécurité des informations et le respect des individus.

Respect de la personne et de son environnement

RESPECT DES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX

Chaque salarié(e) contribue aux engagements du Groupe en matière de respect des droits humains fondamentaux. Il s'engage, notamment à ne pas faire travailler des enfants, à ne recourir à aucune forme de travail forcé et à autoriser la liberté d'association et de représentation. Il veille à assurer le respect de ces droits dans son domaine de responsabilité et demande à ses partenaires ou fournisseurs d'avoir le même niveau d'exigence.

RESPECT DES RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Chaque salarié(e) connaît, respecte et fait respecter les règles de sécurité applicables, en conformité avec les exigences du Système de Management Qualité – Sécurité Environnement. Il prête une attention particulière aux conditions de travail et au bien-être de toutes personnes présentes sur les sites du Groupe. Trois comportements doivent guider l'action de chacun en matière de prévention : l'exemplarité, la vigilance, la réactivité.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque salarié(e) contribue, dans l'exercice de ses fonctions, aux efforts et engagements du Groupe en matière d'environnement définis dans la *Charte Environnement* disponible sur l'Intranet.

Il respecte les règles du Groupe en matière de préservation des ressources naturelles et de gestion des déchets. Chaque petit geste compte.

Il s'assure que les partenaires ou fournisseurs du Groupe respectent des exigences équivalentes.

PROHIBITION DE LA DISCRIMINATION, DU HARCÈLEMENT, DES COMPORTEMENTS IRRESPECTUEUX ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Chaque salarié(e) traite avec respect, dignité et sans favoritisme les membres de son équipe, les autres salariés du Groupe et d'une manière générale toute personne avec laquelle il entretient une relation professionnelle. Il respecte leur vie privée et s'engage à ne pas divulguer les informations dont il aurait pu avoir connaissance fortuitement ou par le fait de son activité. Chaque salarié(e) veille à ne pratiquer aucune discrimination liée à l'âge, au sexe, à l'origine, à la situation de famille, à l'orientation sexuelle, aux mœurs, une nation, une race, à l'apparence physique, au handicap, à l'état de santé, à l'état de grossesse, au patronyme, aux opinions politiques, aux convictions religieuses, aux activités syndicales,

Respect de l'entreprise

TRANSPARENCE DES LIENS AVEC UN CONCURRENT, CLIENT OU FOURNISSEUR

Chaque salarié(e) évite toute situation de conflit d'intérêt. Cette situation se produit lorsqu'un salarié, l'un de ses proches ou alliés, est susceptible de tirer profit personnel d'une transaction menée au nom d'une société du Groupe, avec des clients ou fournisseurs. Il sélectionne les fournisseurs dans le respect de procédures de choix claires et de critères objectifs. Il privilégie les intérêts du Groupe lors des négociations avec les fournisseurs, dans le respect de la loi et de l'équité.

LIMITATION DES CADEAUX ET INVITATIONS

Chaque salarié(e) respecte les principes d'intégrité et de loyauté dans ses rapports avec les clients ou les fournisseurs. Il s'interdit de solliciter tout cadeau directement ou indirectement. Il refuse tout cadeau ou invitation dont la valeur excède les usages courants ou serait de nature à lui faire perdre son indépendance.

UTILISATION ET PROTECTION DES BIENS DE LA SOCIÉTÉ

Chaque salarié(e) est responsable de la bonne utilisation des biens et des ressources de la société, qui doivent rester exclusivement destinés à un usage professionnel. Il utilise ces actifs dans le cadre de sa mission, conformément aux règles et procédures en vigueur au sein de l'entreprise et prend toute mesure pour prévenir leur détérioration, leur vol ou un usage non autorisé par des tiers. Il s'engage à protéger le Groupe contre les risques de fraude ou de détournement d'actifs, en mettant en œuvre les contrôles nécessaires dans son domaine de responsabilité.

Chaque salarié(e) du Groupe veille à ne pas utiliser son statut ou son autorité pour obtenir des passe-droits ou des avantages particuliers.

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Chaque salarié(e) prend, selon les règles et procédures en vigueur dans l'entreprise, les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité des informations professionnelles dont il dispose. Ces informations peuvent concerner de nouveaux projets, des données stratégiques, industrielles, financières, sociales etc. ou d'une manière générale toute information dont la divulgation pourrait être contraire aux intérêts du Groupe.

REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Chaque salarié(e) est porteur de l'image du Groupe. Il s'engage à ne pas dénigrer le Groupe et sa stratégie, les dirigeants et salariés, les produits. Lors des événements, colloques, séminaires, où il représente l'entreprise, il veille à conserver une conduite conforme aux valeurs du Groupe. Les présentations du Groupe ou de ses activités fournissent des informations conformes à la réalité, tout en respectant la confidentialité requise et en assurant la promotion de l'image de la société.

Michel Henri PINAIRE
Président du Directoire